



La Mutuelle qui
prend soin de vous !

Notre gamme
de contrats 2021

en partenariat avec les communes
et communautés d'agglomération



www.mutuellemcrn.fr

Contrats responsables et solidaires Energie Commune 2021

La Mutuelle MCRN a été créée à Nantes il y a plus de 40 ans

Mutuelle solidaire de proximité, la MCRN est ouverte à tous les assurés sociaux, sans limite d'âge ni questionnaire médical.

Afin que vous puissiez vous soigner correctement, les élus de votre commune ont choisi de mettre en place, en partenariat avec la MCRN, une mutuelle dite « communale ». Les prestations sont de qualité et les tarifs, négociés.

Adhérer à la MCRN

C'est simple, rapide et immédiat

- Pas de limite d'âge,
- Sans questionnaire médical,
- Sans conditions de ressources.

C'est la rapidité des remboursements

- Le paiement des prestations automatiquement, par télétransmission avec le régime obligatoire,
- Le tiers payant assuré avec les professionnels de santé conventionnés (optique, dentaire, pharmacie).

C'est la proximité assurée

- Une écoute personnalisée et directe, sans plateforme téléphonique,
- Une gestion locale, centralisée en région avec :
 - ➔ Une agence en plein centre de Nantes,
 - ➔ Un centre de santé dentaire mutualiste.

Contrat responsable au sens des articles L 871-1, R 871-1 et R 871-2 du Code de la Sécurité Sociale et au décret n° 2019-21 du 11 janvier 2019 suivie par la circulaire D55/SD2A/SD3C/SD5B/SD5D/2019/116 du 29 mai 2019.

	AMO* Régime Général	AMO* + Mutuelle		
		ENERGIE COMMUNE 1	ENERGIE COMMUNE 2	ENERGIE COMMUNE 3
L'HOSPITALISATION				
Frais de séjour en établissements publics et privés (conventionnés)	80 ou 100%	100%	100%	150%
+ Forfait hospitalier illimité (Prise en charge du Forfait Journalier limité à 60 jours en Maison d'accueil spécialisée)	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
+ Forfait patient urgences (FPU)	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
+ Chambre particulière ⁽¹⁾	-	-	40€/ J	60€/ J
+ Frais d'accompagnement hospitalier si bénéficiaire inscrit à la MCRN ⁽¹⁾	-	-	15€/ J	25€/ J
Honoraires, actes de chirurgie, actes techniques médicaux: médecins adhérents au DPTAM**	80 ou 100%	100%	100%	150%
Honoraires, actes de chirurgie, actes techniques médicaux: médecins non adhérents au DPTAM**	80 ou 100%	100%	100%	130%
Franchise pour acte supérieur ou égal à 120€	-	24 €	24 €	24 €
SOINS COURANTS				
Honoraires médicaux généralistes et spécialistes: médecins adhérents au DPTAM**	70%	100%	100%	150%
Honoraires médicaux généralistes et spécialistes: médecins non adhérents au DPTAM**	70%	100%	100%	130%
Téléconsultation	-	Inclus	Inclus	Inclus
Radiologie, échographie et actes techniques médicaux : médecins adhérents au DPTAM**	70%	100%	100%	150%
Radiologie, échographie et actes techniques médicaux : médecins non adhérents au DPTAM**	70%	100%	100%	130%
Analyses et Examens de laboratoire	60 ou 70%	100%	100%	140%
+ Forfait d'examens de laboratoire non pris en charge par l'AMO ⁽²⁾	-	-	-	40 €
Frais de transport	65%	100%	100%	100%
Honoraires Paramédicaux	60%	100%	100%	150%
Médicament à service médical rendu important	65%	100%	100%	100%
Médicament à service médical rendu modéré	30%	100%	100%	100%
Médicament à service médical rendu faible	15%	100%	100%	100%
+ Forfait homéopathie ⁽²⁾	-	20 €	40 €	60 €
+ Forfait moyens de contraception (Pilule de 3ème génération, préservatifs masculins et féminins) ⁽²⁾ ⊕	-	50 €	-	-
Vaccination antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique ⊕	65 ou 70%	100%	100%	100%
Vaccination anti-grippe	-	-	Frais réels	Frais réels
Dépistage Hépatite B ⊕	60%	100%	100%	100%
Matériel médical	60 ou 100%	100%	100%	100%
+ Forfait petit appareillage pris en charge par l'AMO	-	-	40€	60€
+ Forfait grand appareillage pris en charge par l'AMO	-	-	100 €	200 €
OPTIQUE⁽³⁾				
Equipement optique Classe A - Reste à Charge Zéro (RAC 0)		Frais réels	Frais réels	Frais réels
Equipement optique Classe B (Tarifs libres pratiqués par le professionnel de santé)	60%	-	-	-
+ Monture	-	40 €	50 €	90 €
+ Verres simples (par verre)	-	30 €	50 €	70 €
+ Verres complexes (par verre)	-	80 €	80 €	100 €
+ Verres très complexes (par verre)	-	125 €	125 €	150 €
Adaptation de la correction effectuée par l'opticien	60%	100%	100%	100%
Appairage (prestation non prise en charge dans le cadre de verres de Classe B)	60%	100%	100%	100%
Verres avec filtre	60%	100%	100%	100%
Autres suppléments (prisme, système antiptosis, verres iséiconiques)	60%	100%	100%	100%
Lentilles	60%	100%	100%	100%
+ Lentilles correctrices prises en charge ou non par l'AMO (y compris frais adaptation)	-	-	100 €	200 €
Chirurgie Réfractive (par oeil) ⁽²⁾	70% ou 0	-	100% + 75€	100% + 100€
DENTAIRE				
Soins dentaires	70%	100%	100%	150%
Prothèses dentaires prises en charge par l'AMO :				
Panier de soins Reste à Charge Zéro (RAC 0)				
Panier de soins Tarifs Maîtrisés	70%	125%	150%	250%
Panier de soins Tarifs Libres	70%	125%	150%	250%
Forfait actes non pris en charge par l'AMO : parodontologie et implantologie ⁽²⁾	-	-	50 €	150 €
Remboursements dans la limite du % indiqué, le cumul des remboursements est limité à 2000€ / an / bénéficiaire (hors soins, orthodontie et RAC 0)				
Orthodontie prise en charge par l'AMO	70 ou 100%	100%	100%	100%
+ Forfait diagnostic	-	-	50 €	70 €
+ Forfait semestriel	-	50 €	150 €	300 €
Orthodontie non prise en charge par l'AMO ⁽²⁾	-	-	50 €	100 €
AIDES AUDITIVES				
Prothèses auditives Classe I Reste à Charge Zéro (RAC 0) / tous les 4 ans		Frais réels	Frais réels	Frais réels
Prothèses auditives Classe II / par oreille / tous les 4 ans	60 ou 100%	100%	100% + 50€	100% + 100€
Piles et accessoires ⁽²⁾	60%	100%	100%	100%
CURES				
Cure thermale	65%	-	100%	100%
Honoraires de surveillance	70%	-	100%	100%
+ Forfait hébergement ⁽²⁾	-	-	-	100 €
PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES⁽²⁾				
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique, psychologue, podologue, pédicurie, sexologue, homéopathe, sevrage tabagique (Praticien avec n° ADELI)	-	-		
Amniocentèse ⊕ fécondation in vitro et périurale non prises en charge par l'AMO	-	-	Jusqu'à 50€	Jusqu'à 100€
Densitométrie osseuse prise en charge par l'AMO ⊕	-	-		
Moyens de contraception, vaccin anti HPV, vaccin rotavirus ⊕	-	-		

⊕ Prévention

C'est compris dans votre contrat !



L'abonnement au magazine Viva

Vous recevez chaque trimestre le magazine mutualiste de la protection sociale, de la santé et de la solidarité. Vous y trouvez des informations concernant votre mutuelle.

Les avantages du réseau Kalixia

Bénéficiez de réductions et d'un service optimal auprès des opticiens et audioprothésistes partenaires du réseau Kalixia.

Une assistance vie quotidienne

Vous bénéficiez de services à domicile pour faciliter votre quotidien en fonction de vos besoins :

- ➔ Aide ménagère en cas d'hospitalisation, aide juridique.
- ➔ Assistance scolaire pour enfant malade



Un suivi de vos données

Suivez vos données au quotidien dans votre espace adhérent ou sur votre smartphone en téléchargeant notre application mobile sur Play Store et App Store.

Un Centre de santé dentaire mutualiste

Il est présent au coeur de l'espace mutualiste à Nantes. Agrandi en 2017, il fonctionne aujourd'hui avec cinq fauteuils. Géré par la MCRN-SSAM, il est ouvert à tous et pratique le tiers payant intégral dès que cela est possible.

N'hésitez pas à nous joindre pour en savoir plus

[1] Tous types de séjour avec hébergement comportant au moins une nuitée dans la limite de 60 jours par année civile et par bénéficiaire en hospitalisation médicale, chirurgicale et maternité dont 30 jours par année civile et par bénéficiaire en établissements et services spécialisés (Ex. : psychiatrie, repos, gériatrie).
[2] Forfait annuel par bénéficiaire sur présentation de la facture acquittée
[3] Prise en charge limitée à un équipement tous les 2 ans. Pour les assurés de moins de 16 ans ou en cas d'évolution du besoin de correction des assurés de 16 ans et plus, un équipement peut être remboursé tous les ans (Art. L.165-1 du Code de la Sécurité Sociale).

Tous les pourcentages indiqués s'entendent sur la base du remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS), dans le cadre du parcours de soins coordonnés et dans la limite des frais engagés. Les forfaits sont remboursés sur présentation d'une facture acquittée dans la limite des frais réels.
 RAC 0 appelé 100% Santé : prise en charge des frais réels dans les prix limites de vente.

LEXIQUE : *AMO Assurance Maladie Obligatoire : Les taux de remboursement de l'A.M.O sont mentionnés ci-dessus à titre indicatif pour le Régime obligatoire et peuvent être modifiés par décision réglementaire. Toute modification de ces taux sera répercutée sur le remboursement total. Les taux sont appliqués sur la base de remboursement de la Sécurité Sociale et dans la limite des dépenses réelles engagées. Taux en vigueur au 01/01/2021.

** DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée.

Complémentaire santé
individuelle et collective

Tél. : 02 40 89 22 91

Fax : 02 40 35 63 38

Mail : infos@mutuellemcrn.fr

Site : www.mutuellemcrn.fr

Bureaux ouverts
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h 30
(le mardi matin exclusivement
sur rendez-vous)

Centre de santé
dentaire mutualiste

Ouvert à tous

Tél. : 02 40 89 65 53

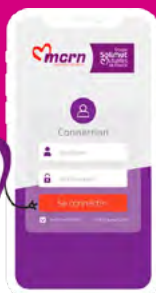
(Sur rendez-vous,
du lundi matin
au samedi midi)

Mutuelle régie par le Livre II
du Code de la mutualité
Siret 314 765 546 00044

Votre espace mutualiste

4 place des Jacobins
44000 Nantes

Suivez vos données santé au quotidien
sur notre application mobile



Entre la place Bouffay et le château.
À 10 min à pied de la gare,
à 1 min de la station de tramway
et à 3 min du parking Feydeau.



 **mcrn**
mutuelle solidaire  

www.mutuellemcrn.fr

